

ACTEURS
tréal

37% la livre.
37% la livre.
36% la livre.
35% la livre.
19% la livre.
19% la livre.
18% la livre.

2.00 à \$12.50 la tonne.
1.00 à \$11.50 la tonne.

36c la douzaine.
32c la douzaine.
29c la douzaine.
26c la douzaine.

\$1.30 par 80lbs.
\$1.30 "

\$1.40 "
\$1.60-\$1.65 "

1.20 par 90lbs.
1.80 "
1.45 "

taureau d'un an, les mâres au
\$50.00 et \$60.00, un de un an
ducteur \$75.00. Beau veau du
au Holstein, accredité. Beaux
7 semaines \$11.00, livrable en
Thomas Trépanier, St-Ludger,
Q. 14-46-P25

Etalon Clydasdale enregistré,
rés recommandé, beauté rare, as-
sables descendants premier prix
Service de quatre ans dans la
Ériault, St-Clet, C16 Soulanges,
16-31s-P05.

veau canadien deux ans, un an de
r. Troupeau accredité. Vaches
raisonnables. Porcelets Grand
ré Jarmour remarquable nés 16
ire, Ferme des Plaines, St-Bona-
Yamaska, P. Q. B-18

SHIRE à vendre. Magnifique
provenant d'excellentes laitières
à plusieurs vaches de deux sexes
ra et avril, de vaches très bien
contrôlé pour le Livre d'Or trou-
x modérés et conditions faciles.
cultivateurs St-Alexandre, C16
B-17

ENDRE.—Un taureau, vingt
ans, aussi taureau d'un an, troupeau
ans, vaches au coprolite, aussi
Yorkshire. Prix raisonnables.
Adelard Catier, St-Guil-
ska, P. Q. 17-3fs-P26

ORKSHIRE, CHESTER BLANC
taureau Yorkshire d'un an blanc
au livre d'or, plusieurs vaches à
livril troupeau accredité et élec-
portées de porcelets Yorkshire
médiorés devant naître, en mars
ix modérés et conditions faciles.
S'adresser à Adelard, Morin,
Bell 716 r. S. 17-4fs-P08

ENDRE.—Nous avons en tout
nombre de bonnes vaches à
quelques jours femelles de choix
de troupeaux, aussi vaches malles,
ies, et de Springburn Sir John
oupeau est complètement accré-
Visiteurs bienvenus. Joe-P.
te St-Bas, Verchères, P. Q.
15-4fs-P37

REGISTRES.—Deux portées
ix vieilles mères dont l'une de
e trois ans, et d'un mâle de 2 ans,
les premiers prix à l'exposition
ales \$11.00, femelles \$10.00 à six
hée Gagnon, St-Archie, Témis-
B-18

ORKSHIRE nés en janvier de
ux sujets. Lapins Chinchilla de
d'illustration Fédérale, St-Cas-
t, P. Q. 17-2fs-P05

A VICTOIRE.—Offre des sujets
orkshire nés en mars, avril et
Aussi bétail canadien de tout
Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe,
17-4fs-P05

ORKSHIRE. Race pure, enregistré,
prix \$10.00 à six semaines.
mon, Rimouski, P. Q. B-17

ENDRE encore quelques sujets
chire enregistrés, mâles et fe-
yant remporté les prix à l'expo-
sition, Pike River, P. Q.
17-2fs-P05

HESTER BLANC.—Nés les 5
ils et femelles à vendre, ces por-
les à l'âge de 4 semaines ou plus,
ont fournis à mes frais. A. P.
bourg, C16 Québec. J.n.o. x 26

NT A PRÊTER

UES et autres garanties à la ville
e, aux particuliers, fabriques et
t aux de 3%, 6% et 7% suivant
ca. Ed. Boisseau Picher, notaire,
ébec. i.n.c.—27

te à la page 343)

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales, par Charles-F. Letarte avocat du barreau de Québec

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ.—(Réponse à J. D.)—Q. J'ai engagé deux hommes pour scier du bois de chauffage. Au cours du travail, l'un des hommes s'est blessé à une main sur la scie ronde. Suis-je obligé de payer une indemnité à cet individu?

R. Il nous semble que l'accident ne tombe pas sous le coup de la loi des accidents du travail, attendu qu'il ne s'agit pas, en la circonstance, d'une affaire industrielle, mais seulement d'un travail dans le cours ordinaire de l'ouvrage d'un cultivateur. Nous croyons donc que si l'il n'y a pas faute de la part de notre correspondant en ce qui concerne l'état de la machine, il ne doit pas être légalement responsable.

ANNULATION DE VENTE MOBILIERE.—(Réponse à J. B.)—Q. J'ai acheté un heche-paille et l'agent qui me l'a vendu m'a représenté que la machine couperait la paille en arcs longueurs différentes. Je possède la machine depuis trois semaines et elle ne coupe la paille que d'une seule longueur. Ai-je le droit de remettre cette machine et de réclamer le remboursement du prix de vente?

R. Le contrat fait la loi des parties; conséquemment, il faudra examiner le contrat et savoir si l'mention que la machine doit couper la paille de trois longueurs différentes, pour connaître les droits de notre correspondant à l'annulation de sa commande et au remboursement du prix de vente. Il est très important de noter ici que dans des cas semblables il faut, dès que l'on a constaté le défaut de la machine aviser le vendeur de ce défaut, sous peine de compromettre ses droits.

DIMINUTION DE PRIX.—(Réponse à O. N.)—Q. L'automne dernier j'ai acheté une jument que j'ai payé un certain prix pour travailler dans le bois. J'ai demandé au vendeur si elle était capable d'exécuter un travail assidu et il m'a répondu dans l'affirmative. Ai-je le droit, bien qu'il m'ait garanti l'animal sans défaut de lui demander une diminution du prix de vente, vu que le jument est tombée malade au bout de deux mois, et que le vétérinaire me déclare qu'elle n'est pas capable de continuer son travail d'ici à un temps illimité?

R. L'action en annulation de vente ou en diminution du prix ne peut être intentée que dans le cas où il est constaté légalement un vice caché dans la chose ou l'animal, en est atteint. Dans le cas qui nous occupe, il semble que notre correspondant aurait dû s'apercevoir de l'état de l'animal avant deux mois. Conséquemment, nous croyons qu'il y a fort doute sur son droit de réclamer contre le vendeur.

DOMMAGES PAR LES ANIMAUX.—(Réponse à R. G.)—Q. Je possède un chien qui a étranglé une dinde qui s'était aventurée sur mon terrain. Suis-je responsable des dommages et jusqu'à quel point?

R. En vertu du code civil, le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que celui-ci cause à autrui; que cet animal soit ou non sous la garde de son propriétaire. Ceci revient à dire que nous croyons notre correspondant responsable de la perte de l'animal ainsi étranglé par son chien.

CLOTURE DE LIGNE.—(Réponse à O. F.)—Q. J'ai acheté un morceau de terre voisin de ma ferme, et le vendeur ne s'est pas réservé, sur le contrat de vente, la construction de la clôture de ligne; de vive-voix, il n'a pas non plus été question de clôture. Quelles sont les obligations communes à mon vendeur et à moi, en autant que la clôture de ligne est concernée?

R. Lorsqu'il n'y a pas de convention entre l'acheteur et le vendeur, il est évident que le code civil s'applique, c'est-à-dire que la clôture de ligne doit être construite à frais communs entre les voisins. La loi générale veut que les voisins construisent la clôture de ligne par moitié et à frais communs entre leurs héritages respectifs, suivant les règlements et la situation des lieux.

DOMMAGES.—(Réponse à J. M.)—Q. J'ai acheté un mouton reproducteur que j'ai payé un haut prix et je ne le possède, je n'ai eu aucun succès avec lui. Puis-je revenir en dommages contre le vendeur?

Ne laissez pas la poussière endommager vos yeux

Le vent remplit les yeux de poussière fort incommode qui les font paraître et se sentir misérables. Souvent il en résulte de l'inflammation. Employez Murine immédiatement quand vos yeux ont été exposés au vent ou à la poussière pour les débarrasser des particules irritantes et prévenir l'inflammation. Essayez-la.



Gens de la campagne et du district FAITES IMPRIMER — AU — "SOLEIL" Nos prix sont bas! DEMANDEZ NOS COTATIONS

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures—rapports—factures catalogues—en-têtes de lettres—circulaires enveloppes—factures—etc., etc.

LE SOLEIL LTEE (Département de l'Imprimerie)

R. Nous ne connaissons pas de loi interdisant de chasser la corneille, mais il nous semble que la marmotte doit être chassée seulement dans le temps fixé par la loi de chasse de la Province. Quant au fait de lancer des pierres aux animaux en pâturage, il nous semble que cet acte ne doit pas être considéré comme une raison de poursuite, à moins qu'on ne prouve que les animaux ont subi un dommage, auquel cas l'action en dommages indemnités existe.

LICENCE DE PENSION.—(Réponse à J. O.)—Q. Dois-je payer une licence au gouvernement pour tenir une maison de pension ou louer des chambres aux touristes, durant l'été? Dans l'affirmatif, quel montant devons-nous payer?

R. Il doit être payé une licence pour les maisons de logement. Cette licence doit être payée au gouvernement provincial, suivant le chapitre 25 des Statuts de 1925. Les droits sont basés sur le nombre de chambres à la disposition des voyageurs dans l'établissement. La licence dépend aussi de la population de la ville et du village où est située la maison de logements.

La loi fait exception dans un cas particulier: celui où une personne fournit, moyennant paiement, le logement ou la nourriture à un voyageur ou l'un et l'autre, dans une maison privée située dans une municipalité où il n'y a ni hôtel, ni restaurant, ni maison de logements, ou si, dans les hôtels ou restaurants ou maisons de logements de l'endroit, il n'y a pas d'espace et d'aménagements suffisants pour tous les voyageurs.

APPLICATION D'UN REGLEMENT.—(Réponse à E. J.)—Q. Nous avons présenté une requête au conseil municipal, et l'avons fait signer par 25 contribuables à l'effet qu'un règlement soit passé concernant la loi d'indemnité aux propriétaires de moutons, lorsque les chiens causent du dommage à ces animaux. Le conseil a adopté le règlement il y a un an et demi et ne l'a pas fait exécuter?

R. Il semble clair que la corporation municipale peut être, en vertu d'une procédure spéciale qu'on appelle un Mandamus, forcée de mettre à exécution le règlement adopté. En conséquence, notre correspondant devra faire mettre en demeure la municipalité d'exécuter le règlement en question, sous peine d'être poursuivie, suivant la loi dans un délai donné.

ACCIDENT DU TRAVAIL.—(Réponse à X.)—Q. Un jeune homme de seize ans s'est engagé pour le prix de \$60.00 par mois pour travailler dans un chantier. A un certain moment ce jeune homme s'est blessé à un pied et il a dû passer une semaine sans secours médical et finalement se rendre à l'hôpital pour y être soigné. Le contracteur est-il responsable?

R. Il ne semble pas faire doute que dans ce cas la loi des accidents du travail s'applique et que, conséquemment, le blessé a le droit de réclamer la moitié du salaire qui lui aurait été dû, sans cet accident, et cela aussi longtemps qu'il aura été temporairement incapable de travailler. En outre, cet employé a le droit de faire une réclamation contre le contracteur pour incapacité permanente, si l'accident a eu pour effet de diminuer ses forces de travail.

Hommes et femmes! Combien de poids désirez-vous gagner en 30 jours?

Un homme très maigre a gagné 30 livres en huit semaines

Des dizaines de milliers de personnes, hommes et femmes maigres, oui, maigres et décharnés, ont pris les Tablettes McCoy d'Extrait de Foie de Morue et ont gagné des livres de bonne et solide chair.

Non seulement les McCoy augmentent votre poids, mais prises régulièrement elles rendront forts et énergiques hommes et femmes frères et ruinés.

Si les millions d'hommes et de femmes maigres, décharnés, qu'il y a au Canada, commençaient aujourd'hui à en prendre et mettaient leur foi dans les McCoy, ils recouvreraient santé et bonne apparence.

Donc, pourquoi ne pas commencer dès aujourd'hui à en prendre? Pourquoi ne

PRESCRIPTION DE TAXE.—(Réponse à J. A. L.)—Q. Ma municipalité a-t-elle le droit de réclamer la taxe de l'aqueduc après deux ans.

R. En vertu du code municipal les taxes se prescrivent par trois ans, donc, notre correspondant devra payer sa dette.

COLLECTION.—(Réponse à H. D.)—Q. J'ai établi un prix avec un collecteur pour s'occuper de rentrer mes comptes. J'ai consenti à changer mes conditions comme suit: de réclamer la moitié seulement des comptes perçus. Ai-je le droit de réclamer l'autre moitié vu que cette convention s'est faite le dimanche?

R. Une convention faite le dimanche n'est pas illégale et les parties en cause sont tenues de s'y conformer.

DROITS DE PASSAGE.—(Réponse à P. R.)—Q. Un propriétaire de notre village n'ayant pas de sortie sur la voie publique passe sur la propriété de son voisin depuis environ quarante ans, sans qu'aucune plainte n'ait été formulée. Que faut-il faire pour que ce passage devienne légal?

R. Le fait d'avoir passé pendant quarante ans chez un voisin ne donne, par lui-même aucun droit d'exercer le droit de passage; en effet, passer chez le terrain d'autrui constitue une servitude et, une servitude ne peut exister sans titre, c'est-à-dire sans document écrit entre les parties intéressées. Cependant nul ne peut être encloué et dans le cas où il l'est, il a le droit indiscutable de passer sur la propriété d'autrui, sans avoir à payer autre chose qu'une indemnité proportionnelle aux dommages qu'il cause.

Droit Municipal DESY, BOYER & BOUSQUET AVOCATS Edifice THEMIS 10, rue St-Jacques Montréal

ARGENT A PRÊTER Argent à prêter et à placer sur hypothèques et autres garanties, en ville et à la campagne, aux particuliers, aux fabricants et aux municipalités. E. BOISSEAU PICHÉ NOTAIRE Prêts et Placements 80 rue St-Pierre, Québec. Tél. 2-3200

Lisez le Bulletin de la Ferme

pas remplir ces creux de votre cou, de vos joues, de votre poitrine? Pourquoi passer dans la vie avec des joues creuses et une poitrine décharnée quand vous pouvez profiter de cette offre honnête?

McCoy prend tous les risques.—Lisez la garantie cuirassée. Si après avoir pris quatre boîtes de 60 cents des Tablettes McCoy d'extrait de Foie de Morue ou deux boîtes de un dollar, aucune personne, homme ou femme, au-dessous du poids normal, n'a pas gagné au moins cinq livres et n'est pas entièrement satisfait de l'amélioration visible de sa santé, tout pharmacien est autorisé à en remettre le prix d'achat.